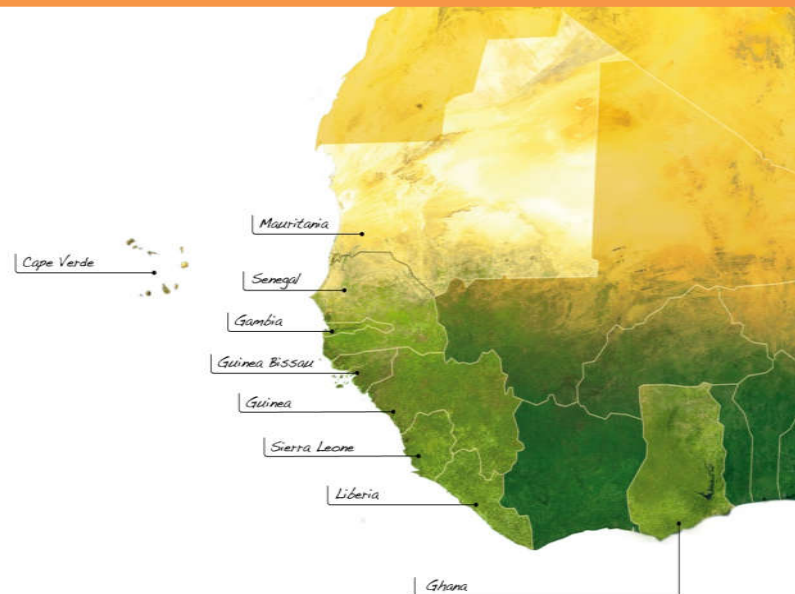




COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION



Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)



TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT POUR FAIRE L'ETAT DES LIEUX DE LA RECHERCHE DANS LES PAYS BENEFICIAIRES DU PRAO

I. CONTEXTE.

La Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) est une organisation intergouvernementale de coopération halieutique créée par la Convention du 29 mars 1985, avec pour objectif d'harmoniser à long terme les politiques des pêches de ses Etats membres. Ses organes de gouvernance sont la Conférence des Ministres en charge des Pêches de ses Etats Membres, un Comité de Coordination regroupant les directeurs des pêches ou tout Expert désigné par un Etat membre. Un Secrétariat Permanent basé à Dakar au Sénégal assure la mise en œuvre des projets et programmes dont le PRAO qui couvre les 07 Etats membres de la CSRP (Mauritanie, Cabo Verde, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée et Sierra Léone), plus le Libéria et le Ghana. La première phase du PRAO est terminée en septembre 2016. La seconde phase va démarrer en 2018.

La première phase du projet est terminée en septembre 2016. Un Atelier de capitalisation et d'échanges d'expériences a été organisé en février 2017 à Saly Portudal, au Sénégal. Lors de cet Atelier, les problèmes liés à la recherche ont été passés en revue. Il a été alors recommandé de faire l'état des lieux de la recherche et de proposer des solutions pour une bonne synergie des actions entre les Programmes et projets des Centres de recherches nationaux et des interventions des PTFs.

En réponse à cette forte recommandation, la CSRP a décidé de faire l'état des lieux (contraintes et opportunités de recherche halieutique dans la zone couverte par les pays bénéficiaires du PRAO). Ceci afin de voir les voies et moyens d'améliorer les connaissances et les données sur tous les segments des filières de l'exploitation des ressources halieutiques et surtout de trouver des synergies d'action entre bailleurs et institutions de recherche.

Selon la FAO, si l'on veut formuler une politique applicable à l'ensemble du secteur des pêches et des plans d'aménagement efficaces pour des pêcheries déterminées, il faut disposer des données appropriées. Les politiques et les plans d'aménagement des pêches doivent partir du principe que le secteur halieutique contribue à l'approvisionnement alimentaire et à l'économie locale et nationale, et constitue une composante essentielle de l'écosystème. Aussi, la collecte des données doit englober tous les aspects de la pêche, depuis les ressources naturelles et leur exploitation jusqu'aux consommateurs, à l'industrie et au commerce.

Sur cette base, la CSRP a mis au premier rang de ses priorités la mise en place d'un Système d'Information sur les pêches « Dashboard » qui doit être alimenté par des indicateurs pertinents aussi bien biologiques, socio-économiques que de gouvernance. L'identification de ces indicateurs s'est faite de manière participative au niveau des pays pris séparément et au niveau sous régional par le biais d'Ateliers de concertation et de validation. Après la validation de ces indicateurs, il est nécessaire de les renseigner avec des informations de qualité. Ceci n'est possible que si l'on conduit une recherche de qualité.

Mais force est de constater que les pays couverts par le PRAO rencontrent d'énormes difficultés pour faire de la recherche halieutique à cause de manque de moyens techniques et financiers.

II. LES COMPOSANTES DU PROJET

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est de :

- améliorer la gestion des pêcheries ciblées ;

- augmenter la valeur post-capture des produits halieutiques dans les sites de débarquement ciblés et ;
- promouvoir un environnement favorable au développement de l'aquaculture.

Les composantes du projet sont :

- (i) le renforcement de la coopération régionale ;
- (ii) la gestion améliorée des pêcheries sélectionnées ;
- (iii) le traitement amélioré du poisson et des produits halieutiques ;
- (iv) l'amélioration de l'environnement propice au développement de l'aquaculture.

III. TACHES DU CONSULTANT

L'objectif général de l'étude est de faire le point sur l'état de la recherche dans les pays impliqués dans le PRAO (Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Ghana, Liberia, Mauritanie, Sénégal et Sierra-Léone).

Plus spécifiquement le Consultant devra :

1. faire l'état des lieux des capacités de recherche pour identifier les forces, performances, les faiblesses, les opportunités des différentes institutions de recherche, déceler les lacunes et proposer des mesures correctives ;
2. identifier les synergies d'action possibles en matière de recherche entre les institutions en se rapprochant de la FAO et des orientations de l'Union Africaine et de la CEDEAO ;
3. proposer par zone géographique (CSRP et CPCO) des programmes/projets de recherche concertés et harmonisés, et de mobilisation de ressources, en tenant compte de ce qui a été réalisé ;
4. identifier les centres nationaux de recherche qui pourront assurer une complémentarité/synergie dans la mise en œuvre de ces programmes/projets et l'appui aux pays demandeurs.

IV. RESULTATS ATTENDUS

- R1. les institutions de recherche halieutiques des pays concernés sont répertoriées ;
- R2. les moyens techniques et financiers de la recherche par pays sont identifiés et analysés. Les personnels scientifiques impliqués dans les différents domaines sont identifiés et évalués ;
- R3. les programmes et projets réalisés et ceux envisagés sont répertoriés et analysés ;
- R4. des programmes et projets de recherche sont proposés et des synergies pour leur mise en œuvre existent entre les centres de recherche ;
- R5. les institutions de recherche capables de mettre en œuvre des projets et programmes proposés en R4 sont identifiés.

V. DUREE DE LA MISSION

La mission sera réalisée dans une période de quarante-cinq (45) jours ouvrables, y compris le temps de préparation, de visite aux pays, de présentations et de rédaction du Rapport final. Elle sera effective à compter de la date de signature du Contrat de consultance par les deux parties.

VI. QUALIFICATION DU CONSULTANT

Le Consultant doit :

- avoir un diplôme supérieur (master et plus), en science halieutique (ingénieur halieute) ou en économie des pêches avec des connaissances approfondies en organisation institutionnelle et réformes administratives, ayant capitalisé au moins 10 ans d'expériences dans le domaine de la recherche halieutique et de la coordination des activités de recherche ;
- avoir conduit une activité similaire ;
- avoir une bonne connaissance de la région ouest africaine ;
- être parfaitement bilingue (anglais français) ; une connaissance du portugais serait un plus ;
- Avoir une bonne capacité à utiliser les outils informatiques pour analyser les résultats de recherche.

VII. LIVRABLES

- un rapport provisoire donnant l'état des lieux de la recherche halieutique dans les pays bénéficiaires du PRAO, et intégrant les résultats visés ci-dessus ;
- l'organisation d'un Atelier sous régional de validation du Rapport ;
- un Rapport final tenant compte des recommandations de l'Atelier régional de validation.

VIII. VIII. MODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera sélectionné suivant les procédures de la Banque mondiale.

IX. ZONE D'INTERVENTION

La mission couvrira les pays de la CSRP plus le Ghana et le Libéria, la Côte d'Ivoire.

X. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute information supplémentaire pourra être obtenue auprès du Secrétariat Permanent de la CSRP - Liberté 4, Villa 5219 Dakar / Sénégal,

Tél. : +221 33 864, **Fax** : +221 33 8640 477

Email : spcsrp@spcsrp.org, copie au Coordonnateur régional du PRAO : demba.kane@spcsrp.org.